



Accueil

Liens

Vos réactions

Notre personnel

Nos bureaux

Contact

#### Administration

Loi Cadre Organigramme Personnel Nos bureaux Rapport d'activité

## Concessions aux électriciens

Base légale Modalités d'obtention Formulaires Concessionnaires

## Libéralisation du marché de l'énergie

Organisation du marché de l'électricité Organisation du marché de gaz naturel

### Organisme luxbg. de normalisation

Organisme Services et produits Catalogue des normes

La normalisation Comités techniques

## Notifications Règles techniques

Réglementation Informations Extraits JO des CE Formulaires

Statistiques énergétiques

# La normalisation, les travaux de normalisation, les normes, leurs définitions et la terminologie utilisée dans la normalisation et les activités connexes

La **normalisation** est une **activité propre à établir**, face à des problèmes réels ou potentiels, des **dispositions** destinées à un usage commun et répété, visant à l'obtention du degré optimal d'ordre dans un contexte donné.

Cette activité concerne, en particulier, la formulation, la diffusion et la mise en application de normes.

La normalisation peut avoir un ou plusieurs objectifs spécifiques, notamment d'assurer l'aptitude à l'emploi d'un produit, processus ou service.

Ces objectifs peuvent être, entre autres:

- la gestion de la diversité;
- la commodité d'usage;
- la compatibilité;
- l'interchangeabilité;
- la santé:
- la sécurité:
- la protection de l'environnement;
- la protection d'un produit;
- la compréhension mutuelle;
- les performances économiques, et;
- le commerce.

Parmi les normes formulées, diffusées et mises en application, on distingue différents types de normes, à savoir:

- les **normes de base**, de portée générale ou comportant des dispositions d'ensemble pour un domaine particulier;
- les **normes de terminologie**, qui fixent des termes, généralement accompagnés de leur définition, de notes explicatives, d'illustrations et d'exemples;
- les **normes d'essai**, qui donnent des méthodes d'essai accompagnées d'autres dispositions concernant l'échantillonnage, l'emploi des méthodes statistiques et l'ordre des essais;
- les **normes de produit**, qui spécifient les exigences auxquelles doit satisfaire un produit ou un groupe de produits pour assurer son resp. leur aptitude à l'emploi;
- les **normes de processus** spécifiant les exigences auxquelles doit satisfaire un processus pour assurer son aptitude à l'emploi;
- les **normes de service** spécifiant les exigences auxquelles doit satisfaire un service pour assurer son aptitude à l'emploi:

Energie électrique Energies renouvelables

#### Surveillance du marché

Règlements grandducaux Directives européennes Guides européens Normes harmonisées Informations utiles Rapport d'activité Produits non conformes

### Tarification énergie électrique

Tarification énergie électrique

- les normes d'interface spécifiant les exigences relatives à la compatibilité de produits resp. de systèmes à leurs points d'interconnexion, ou encore:
- les **normes sur données à fournir**, qui dressent des listes de caractéristiques dont les valeurs ou autres données doivent être indiquées pour spécifier un produit, processus ou service.

Toutes ces normes ont une définition commune, celle d'être une spécification technique approuvée par un organisme reconnu à activité normative pour application répétée ou continue, dont l'observation n'est pas obligatoire et qui peuvent encore relever de l'une des catégories suivantes:

- "norme internationale": norme qui est adoptée par une organisation internationale de normalisation et qui est mise à la disposition du public,
- "norme européenne": norme qui est adoptée par un organisme européen de normalisation et qui est mise à la disposition du public,
- "norme nationale": norme qui est adoptée par un organisme national de normalisation et qui est mise à la disposition du public.

La définition intrinsèque d'une norme résulte de ce qui a été déjà dit précédemment resp. de la **définition de la spécification technique** étant : une spécification figurant dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit, telles que les niveaux de qualité ou de propriété d'emploi, la sécurité, les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne la dénomination de vente, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essai, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité.

La **normalisation européenne** a comme objectif de **promouvoir l'harmonisation technique volontaire en Europe**, c'est-à-dire la prévention ou l'élimination des différences entre les contenus techniques de normes ayant le même domaine d'application, et en particulier celles qui pourraient entraîner des entraves aux échanges Cette harmonisation des normes nationales en Europe occidentale est basée sur l'application du principe de consensus.

L'harmonisation de ces normes est considérée comme acquise lorsque les produits fabriqués conformément à la norme nationale d'un pays peuvent être considérés comme satisfaisant aussi, sans modification, aux normes des autres pays.

Les publications résultant des travaux techniques du CEN (Comité Européen de Normalisation) et du CENELEC (Comité Européen de Normalisation Electrotechnique) et rendues disponibles sont désignées sous le nom de:

- normes européennes (EN);
- spécifications techniques (TS);
- rapports techniques (TR);
- guides;
- documents d'harmonisation (HD);
- accords d'atelier CEN/CENELEC (CWA).

Les documents (y compris les avant-projets) utilisés au cours de l'élaboration de ces publications sont désignés sous le nom de documents de travail et, aux stades de l'enquête et du vote formel, sous le nom de prEN, prHD ou

projets de rapport.

La distinction entre les divers types de publications est la suivante:

- les EN sont établies en règle générale car il est important que les normes nationales soient rendues identiques aussi souvent que possible;
- les HD sont établis si la transposition en normes nationales identiques n'est pas nécessaire ou n'est pas réalisable, en particulier lorsque l'approbation est conditionnée par l'acceptation de divergences dues à des exigences techniques particulières et qui peuvent être maintenues pour une période transitoire déterminée;
- les rapports sont un moyen de fournir une information.

**Définition de la norme européenne (EN):** norme adoptée, qui doit obligatoirement être mise en application sous la forme d'une norme nationale identique avec retrait de toute norme nationale en contradiction.

Définition de la spécification technique (TS): document adopté, qui pourra éventuellement dans le futur faire l'objet d'une norme européenne.

**Définition du rapport technique (TR):** document adopté, dont le contenu est informatif et n'est pas adapté à une publication comme norme européenne ou comme spécification technique.

Définition du guide: document publié donnant une orientation, des conseils ou des recommandations.

**Définition du document d'harmonisation (HD):** document normatif, qui doit obligatoirement être mise en application au niveau national, au moins par l'annonce publique de son titre et de son numéro HD et par retrait de toute norme nationale en contradiction.

Définition de l'accord d'atelier CEN/CENELEC (CWA): accord du CEN/CENELEC, élaboré par un atelier CEN, qui présente le consensus auquel sont parvenus des individus identifiés et des organisations responsables de son contenu.

Pour la mise en application, ces types de publications sont accompagnés par des dates paramètres, à savoir:

- Date de ratification (dor): date à laquelle le Bureau Technique prend note de l'approbation d'une Norme Européenne (ou Document d'Harmonisation pour le CENELEC)et à partir de laquelle la norme peut être déclarée approuvée;
- Date d'annonce (doa): date limite à laquelle l'existence d'une Norme Européenne (ou Document d'Harmonisation pour le CENELEC), d'une TS ou d'un CWA doit être annoncée au niveau national:
- Date de publication (dop): date limite à laquelle une EN doit être mise en application au niveau national par publication d'une norme nationale identique ou par entérinement:
- Date de retrait (dow): date limite à laquelle les normes nationales en contradiction avec une

## Norme Européenne (ou Document d'Harmonisation pour le CENELEC) doivent être annulées.

Par ailleurs, ces types de documents sont souvent corrigés resp. modifiés par des **amendements, documents officiels supplémentaires** à une EN ou HD pour mise en application au plan national, **devant être lu en conjonction avec cette EN ou HD** et qui modifient et/ou complètent des dispositions techniques déjà acceptées dans cette EN ou HD.

Début de page Page d'accueil

Ce site est optimisé pour une résolution supérieure ou égale à 800x600, 16 millions de couleurs Pour pouvoir consulter nos documents PDF, <u>Adobe Acrobat Reader</u> doit être installé

> Copyright © 2002 Service de l'Energie de l'Etat Tous droits réservés